



SIVOM  
D'AMBERT



# RAPPORT D'ACTIVITE du SIVOM de l'Arrondissement d'Ambert 2010



Approuvé par le comité syndical du SIVOM  
en sa séance du 23 juin 2011

SIVOM de l'arrondissement d'Ambert  
Rue Anna Rodier - 63600 AMBERT  
Tel : 04.73.82.37.81. / Fax : 04.73.82.37.65.  
Site : [www.sivom-ambert.fr](http://www.sivom-ambert.fr)  
Courriel : [sivom@sivom-ambert.fr](mailto:sivom@sivom-ambert.fr)

# SOMMAIRE

<b>OBJET DU PRESENT RAPPORT</b>	<b>3</b>
<b>1-CONTEXTE DE L'ACTIVITE DU SIVOM</b>	<b>3</b>
<b>1-1 SYNTHESE DE L'ACTIVITE</b>	<b>3</b>
<b>1-2 RAPPEL DES COMPETENCES DU SIVOM</b>	<b>4</b>
<b>1-3 LE TERRITOIRE DU SIVOM</b>	<b>5</b>
<b>1-4 L'ADMINISTRATION DU SIVOM</b>	<b>8</b>
<b>1-5 LE PERSONNEL</b>	<b>8</b>
<b>1-6 FINANCES 2010</b>	<b>9</b>
<b>3-GESTION DES DECHETS</b>	
<b>RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DE L'ELIMINATION DES DECHETS</b>	<b>15</b>
<b>3-1 CONTEXTE</b>	<b>15</b>
<b>3-2 – INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>16</b>
<b>3-3 – INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>27</b>
<b>3-4- CHIFFRES CLES</b>	<b>32</b>
<b>3-5- PREVENTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>34</b>
<b>4-INTERCOMMUNALITE ET SERVICE AUX COMMUNES</b>	<b>36</b>
<b>4-1 INFORMATIQUE</b>	<b>36</b>
<b>4-2 E PROCEDURES</b>	<b>37</b>
<b>4-3 SYSTEME INFORMATION GEOGRAPHIQUE</b>	<b>37</b>
<b>5- PETIT PATRIMOINE et PATRIMOINE VIVANT</b>	<b>38</b>
<b>6- SCOLARITE</b>	<b>40</b>
<b>6-1 -AIDE A LA SCOLARITE EN MILIEU RURAL</b>	<b>40</b>
<b>6-2 -INSERTION SOCIALE DES GENS DU VOYAGE</b>	<b>40</b>
<b>6-3 – ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE ET A LA PARENTALITE</b>	<b>41</b>
<b>7- SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)</b>	<b>42</b>
<b>7-1- CARACTERISTIQUES DU SERVICE</b>	<b>42</b>
<b>7-2 – TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE</b>	<b>43</b>
<b>7-3 -INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>47</b>
<b>7-4 – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>48</b>
<b>ANNEXES</b>	
<b>LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2010</b>	<b>50</b>

## OBJET DU PRESENT RAPPORT

Chaque année, dans le cadre de la transparence et la démocratisation de l'activité des établissements publics de coopération intercommunale, le SIVOM doit rendre compte de son activité annuelle pour l'ensemble des compétences dont il a la charge auprès de son assemblée délibérante et des collectivités adhérentes.

**Concernant la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés et celle concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**, les contenus des rapports sur la qualité et le prix de ces services sont intégrés dans le présent rapport général d'activité. Avant le 30 septembre de l'année, l'ensemble des assemblées délibérantes concernées doivent recevoir communication de ce rapport d'activité accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant du SIVOM.

Il est tenu à la disposition du public au siège du SIVOM et des collectivités adhérentes.

**L'article L521 I-39 du code général des collectivités territoriales** prévoit que :

*« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »*

## I-CONTEXTE DE L'ACTIVITE DU SIVOM

### I-1 Synthèse de l'activité 2010:

#### LES TEMPS FORTS DE L'ACTIVITE :

##### Ordures ménagères:

- Une diminution de la production de déchets en fonction des objectifs du Grenelle de l'Environnement avec baisse de la production des ordures ménagères (-1,25%) et de la collecte sélective (effets de la crise sur la consommation).
- La mise en place de la collecte sélective en porte à porte dans les bourgs de St Amant Roche Savine – Cunlhat
- Un centre d'enfouissement modernisé et engagé dans un plan de lutte contre les nuisances olfactives, soucieux du respect de l'environnement (certification ISO 14001).

##### Petit patrimoine:

- Succès de la réalisation du film sur l'histoire du Chapelet en Pays d'Ambert (+ de 1200 spectateurs déjà) et

## SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

de la journée du patrimoine de pays avec la semaine gitane.

### **Informatique et e procédures:**

- 61 collectivités dotées du logiciel de gestion comptable - 90% des collectivités télétransmettent désormais leurs actes administratifs -Création d'un Système Informatique Géographique (SIG) avec le cadastre numérisé (voir notre site internet).

### **SPANC:**

- Renforcement en régie des missions d'aide et de conseil auprès des propriétaires de 9000 installations individuelles – un coût désormais unique de vidange pour tous les usagers de l'arrondissement.

### **Aide à la scolarité:**

- 40 écoles et 2178 élèves concernés par la mise à disposition de matériels pédagogiques avec 8500€ de rénovation du parc.

### **Insertion sociale des gens du Voyage :**

- Clôture de l'action sociale engagée par le Conseil Général mais projet de soutien à la scolarité et à la parentalité en direction des élèves du Collège d'Ambert.

### **Personnel et Développement social du SIVOM :**

- Mise à jour du document unique de prévention des risques professionnels.
- 250 jours de formation auprès de 50 agents.
- Travail paritaire en vue d'améliorer les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des agents impulsé par l'Agent de la mise en œuvre (ACMO).
- Attribution à chaque agent de 10 chèques repas par mois pour un temps complet.
- Finalisation du principe d'équité des avantages entre agents de même grade.

## **I-2 RAPPEL DES COMPETENCES du SIVOM :**

Selon les statuts du 21 décembre 2007, le syndicat exerce au lieu et place de l'ensemble des collectivités membres (communes et communautés de communes au titre de la représentation substitution) les compétences suivantes :

### **Elimination des déchets**

- Elimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés comprenant la collecte, le traitement, la mise en décharge et les opérations de transport, de tri, de stockage qui s'y rattachent ainsi que les démarches de communication concernant les déchets.
- Elimination des déchets industriels banals.
- Suppression et réhabilitation des décharges sauvages.

### **Petit patrimoine :**

Le recensement et le suivi des programmes de restauration du petit patrimoine, la coordination des opérations d'animation et de communication autour du petit patrimoine.

**Au titre des compétences optionnelles, le syndicat exerce également les compétences suivantes :**

### **Action sociale :**

Gestion administrative et financière de l'action « insertion sociale des gens du voyage » sur l'aire d'accueil d'Ambert.

**Services aux communes :**

- **Aide à la scolarité** : constitution d'un stock de matériel pédagogique mis à disposition auprès des écoles primaires. Organisation de journées à thèmes, animations.
- **Aide aux secrétariats de mairie** :
- **Informatique** : formation des secrétaires de mairie aux logiciels de comptabilité, paie,...-suivi et conseil.
- Développement des nouvelles techniques d'information, de communication et de gestion (mise en réseau des communes via internet).

**Service Public d'Assainissement Non Collectif :**

- Mission technique obligatoire, de contrôle de conception , d'implantation et de réalisation des installations neuves . Etat des lieux et contrôle du bon fonctionnement des installations existantes.
- Facultative, d'assurer à la demande des propriétaires , l'entretien des installations d'assainissement non collectif et le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif .

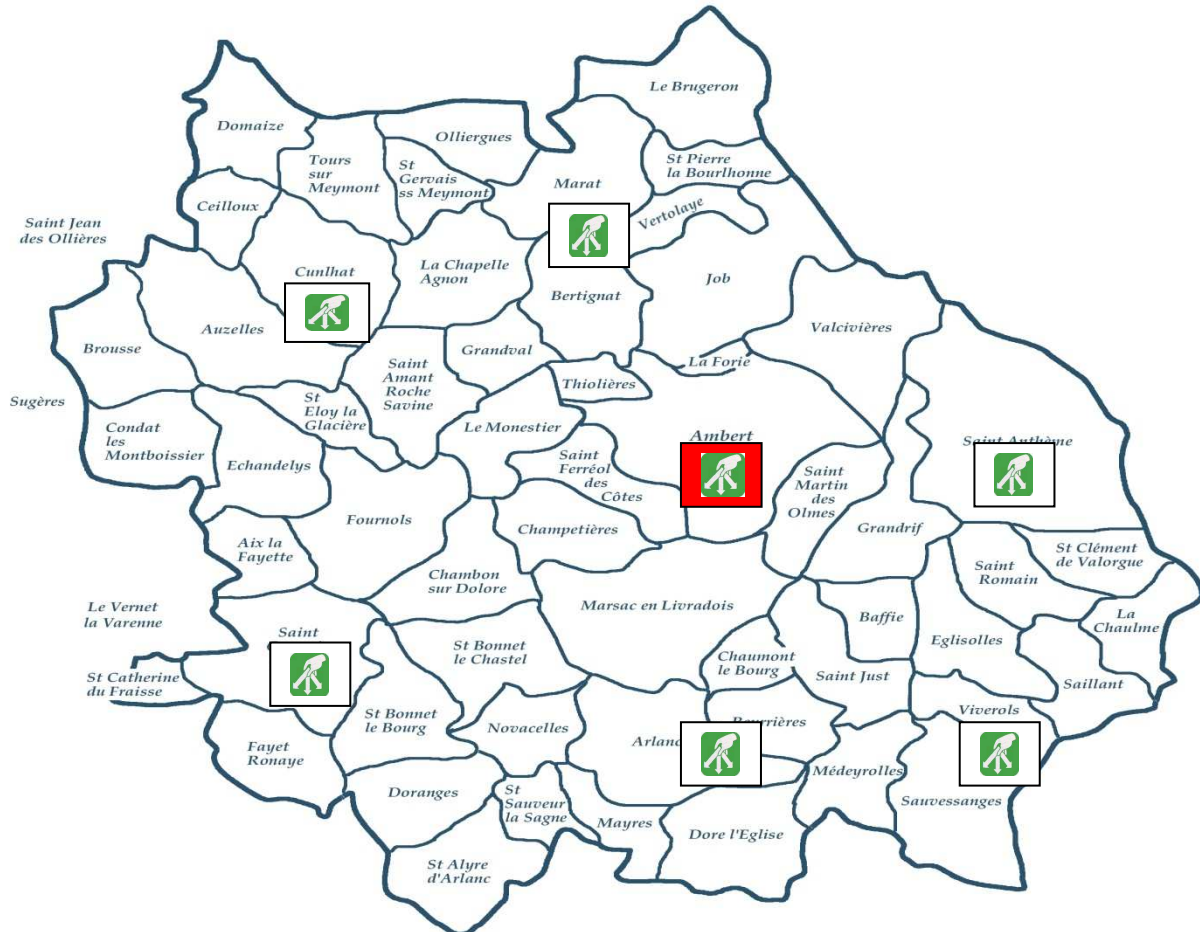
**I-2 Le territoire du SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT.**

Le territoire du SIVOM d'AMBERT a une superficie de **1700** km<sup>2</sup> et regroupe **58** communes pour les compétences obligatoires sur **8 cantons** de l'arrondissement d'Ambert et **7 communautés de communes** représentant selon les chiffres INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2011, une population de 28386 habitants au lieu de **29499 habitants** en 2008.

Les Communautés de Communes membres du syndicat :

- C. de C du Pays d'AMBERT
- C. de C. du Pays d'ARLANC
- C. de C. du Pays de CUNLHAT
- C. de C. du Pays d'OLLIERGUES.
- C. de C. du Haut Livradois.
- C. de C. de la Vallée de l'Ance.
- C. de C. Livradois Porte d'Auvergne.

Le territoire du SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT



Emplacements des déchèteries



Emplacement déchèterie et CET

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

LA POPULATION INSEE 2011 DE L'ARRONDISSEMENT

COMMUNES	POPULATION COMPTE SIMPLE	POPULATION COMPTE DOUBLE
AMBERT	6975	7271
CHAMPETIERES	253	259
LA FORIE	350	364
JOB	1064	1088
MARSAC EN LIVRADOIS	1446	1506
ST FERREOL DES COTES	545	574
ST MARTIN DES OLMES	276	287
THIOLIERES	154	157
VALCIVIERES	219	223
ARLANC	1910	1968
BEURRIERES	306	322
CHAUMONT LE BOURG	215	221
DORANGES	150	160
DORE L'EGLISE	640	660
MAYRES	182	187
NOVACELLES	151	155
ST ALYRE D'ARLANC	175	178
ST SAUVEUR LA SAGNE	110	115
AUZELLES	338	351
BROUSSE	365	374
LA CHAPELLE AGNON	388	401
CUNLHAT	1315	1355
CEILLOUX	155	163
DOMAIZE	371	377
LE BRUGERON	260	271
TOURS SUR MEYMONT	507	525
OLLIERGUES	841	868
ST GERVAIS SOUS MEYMONT	253	258
ST PIERRE LA BOURLHONNE	149	153
MARAT	816	840
VERTOLAYE	598	613
BERTIGNAT	485	504
GRANDVAL	108	115
LE MONESTIER	185	192
ST AMANT ROCHE SAVINE	544	566
ST ELOY LA GLACIERE	62	63
LA CHAULME	132	135
GRANDRIF	177	183
ST ANTHEME	754	780
ST CLEMENT DE VALORGUES	219	221
ST ROMAIN	229	234
AIX LA FAYETTE	78	78
CHAMBON SUR DOLORE	174	178
CONDAT LES MONTBOISSIER	234	239
ECHANDELYS	233	239
FAYET RONAYE	108	112
FOURNOLS	382	389
ST BONNET LE BOURG	145	149
ST BONNET LE CHASTEL	237	246
STE CATHERINE	60	60
ST GERMAIN L'HERM	519	543
BAFFIE	116	118
EGLISOLLES	244	244
MEDEYROLLES	113	116
SAILLANT	281	293
ST JUST	153	157
SAUVESSANGES	546	555
VIVEROLS	391	399
TOTAL : 58 communes	28386	29352

### I-3 L'ADMINISTRATION DU SIVOM

Le syndicat est administré par un **comité syndical** composé de délégués élus par les membres associés. Chaque commune est représentée dans le comité par des délégués dont le nombre est fixé en fonction de la population de la commune.

Les communautés de communes adhérentes du syndicat sont représentées par substitution au sein du conseil par les délégués de communes.

Le comité compte **78 délégués** titulaires et le même nombre de délégués suppléants.

Le comité a désigné un bureau composé de **16 membres**, à savoir un Président, 3 Vice - Présidents, 12 membres. Le bureau comprend obligatoirement 2 délégués de chaque canton.

Les commissions :

- **Commission d'Appel d'Offres :**
- **Comité Technique Paritaire:**
- **Commission Ressources Humaines :**
- **Commission de suivi du Centre de Stockage des Déchets Ultimes du Poyet**

Les réunions et décisions :

Le comité syndical s'est réuni en 2010 à quatre reprises :

<b>20 JANVIER 2010</b>	<b>AMBERT</b>
<b>17 FEVRIER 2010</b>	<b>ARLANC</b>
<b>23 JUIN 2010</b>	<b>ST FERREOL DES COTES</b>
<b>14 OCTOBRE 2010</b>	<b>LA CHAPELLE AGNON</b>

Le bureau s'est réuni à 5 reprises en 2010.

Plus de 150 actes administratifs soumis au contrôle de légalité ont été télétransmis.

### I-4 PERSONNEL/ DEVELOPPEMENT SOCIAL/ PREVENTION

Le tableau des effectifs au 31 décembre 2010 fait apparaître **55 agents** (identique à 2009) en activité répartis par service de la manière suivante :

- Collecte des ordures ménagères et sélective : 28 agents.
- Atelier mécanique : 2 agents.
- CSDU : 4 agents
- Déchèteries : 9 agents
- Administration générale : 11 agents
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : 1 agent.
- Service petit patrimoine : 1 agent.

En 2010, le SIVOM a procédé à la création d'un poste à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>) et à la création d'un nouveau contrat aidé en plus des 2 en cours de convention.

#### Le Développement social :

- Quatre réunions du comité technique paritaire en 2010 animées préalablement par plusieurs groupes de travail.

## SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

- Travail paritaire en vue d'améliorer les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des agents impulsé par l'Agent de la mise en œuvre (ACMO).
- Attribution à chaque agent de 10 chèques repas par mois pour un temps complet.
- Finalisation du principe d'équité des avantages entre agents de même grade.

### Prévention – qualité :

- Mise à jour du document unique de prévention des risques professionnels.
- 250 jours de formation auprès de 50 agents.
- Résorption des points noirs des tournées de collecte des ordures ménagères (marche arrière, ...).

## I-5 COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 :

Conformément à la réglementation en vigueur mais également de façon à effectuer un meilleur suivi, le budget du SIVOM est composé de plusieurs budgets annexes et fonctionnels :

- Fonction 213 : aide à la scolarité.
- Fonction 020 : administration générale.
- Fonction 812 : ordures ménagères.
- Fonction 96 : informatique
- Fonction 524 : insertion sociale gens du voyage.
- Budget annexe M49 : SPANC.

### Le budget général du SIVOM 2010:

Les tableaux suivants présentent les coûts et la répartition des principaux postes de dépenses et de recettes. Le budget 2010 s'élève à un montant global de dépenses de **3.960.670,18€** au lieu de **3.774.084,63€** en 2009 soit une hausse de **+4,94%**.

**Cette évolution provient de la hausse de la fiscalité avec la taxe sur les activités polluantes (TGAP) pour les déchets enfouis au centre du Poyet soit +200.000€ par rapport à 2008, malgré un effort prolongé pour la limitation des dépenses de fonctionnement (+65.000€ soit une hausse de +1,8% des dépenses réelles / 2009).**

### Les autres faits marquants de l'exercice 2010 :

#### En recettes de fonctionnement.

1-La prise en charge par le VALTOM de toutes les dépenses d'investissement pour capacités nouvelles. (+240k€ ).

2-revente des déchets recyclables (+95k€) et apport de Déchets industriels banals (+100k€).

#### Permettant d'aboutir à :

3- Une capacité d'AUTOFINANCEMENT confortée qui passe de 180k€ en 2009 à 484k€.

4- Aucun recours à l'emprunt en 2010 avec 1,270 m€ de travaux d'investissement

**COMPARATIF Compte Administratif BUDGET GENERAL**

## Dépenses de Fonctionnement

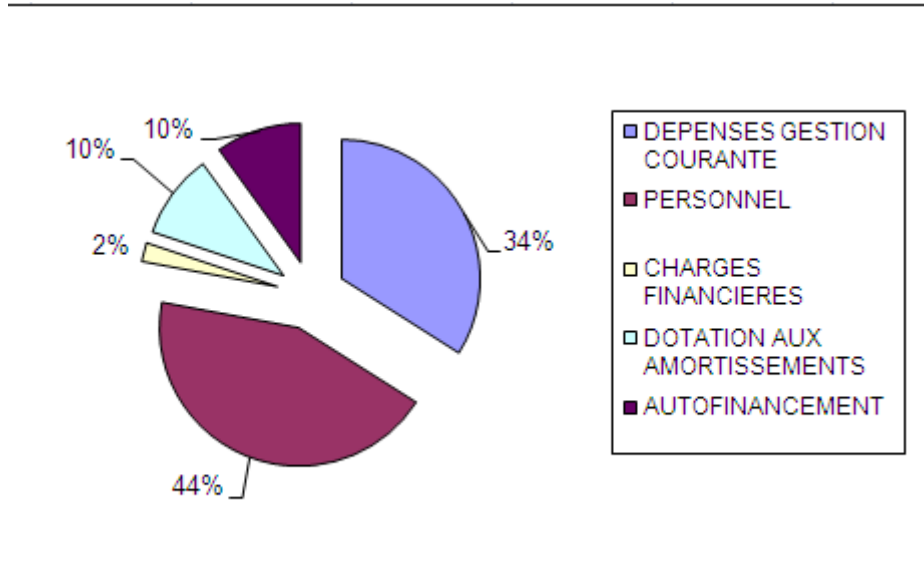
	CA 2008	CA 2009	CA 2010
<b>60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	367 028,02	315 030,60	320.730,56
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>	645 671,39	671 726,78	683.917,08
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	84 723,00	57944,08	62.081,43
<b>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	212 212,38	312496,05	453.552,12
014 - Reversement TEOM St Gervais	0	17445,85	0
<b>012- CHARGES ET PERSONNEL</b>	1 669 208,51	1.753.353,34	1.775.069,36
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	148 543,94	149.339,70	154.813,93
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	87 126,65	87.838,27	107.601,01
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	316,74	2.000,00	2.939,70
<b>68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	405 858,28	395.538,80	398.310,18
022 - Dépenses imprévues	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 620 688,91</b>	<b>3.774.084,63</b>	<b>3.960.670,18</b>

## Recettes de fonctionnement

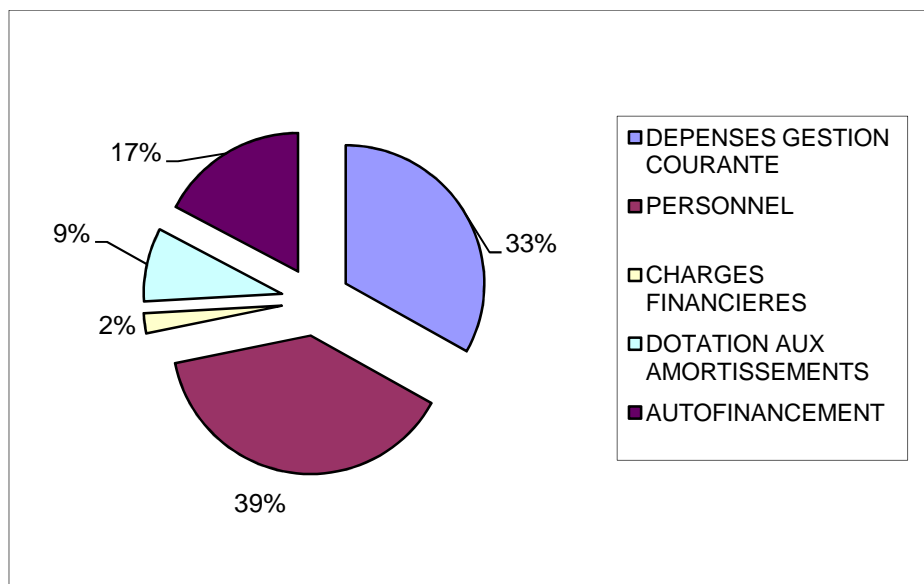
	CA 2008	CA 2009	CA 2010
<b>70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE</b>	1 085 873,16	1.174.590,66	1.256.640,18
7331 - TEOM	2 272 548,98	2.413.377,11	2.541.157,77
<b>74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	515 582,21	445.898,45	772.425,74
<b>013 - ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	101 095,38	131.550,58	110.907,27
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	3 234,09	3.314,22	2.877,51
<b>77 - REPRISES SUBVENTIONS BIENS AMORTISSABLES</b>	63 442,42	2.706,59	44.540,54
<b>002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	1 164 248,41	1.128.031,47	1.290.067,07
042-76 -78 divers			25.209,13
<b>TOTAL</b>	<b>5 206 024,65</b>	<b>5.299.496,89</b>	<b>6.043.825,21</b>

**COMPARATIF BUDGET GENERAL  
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009  
BUDGET GENERAL DU SIVOM**

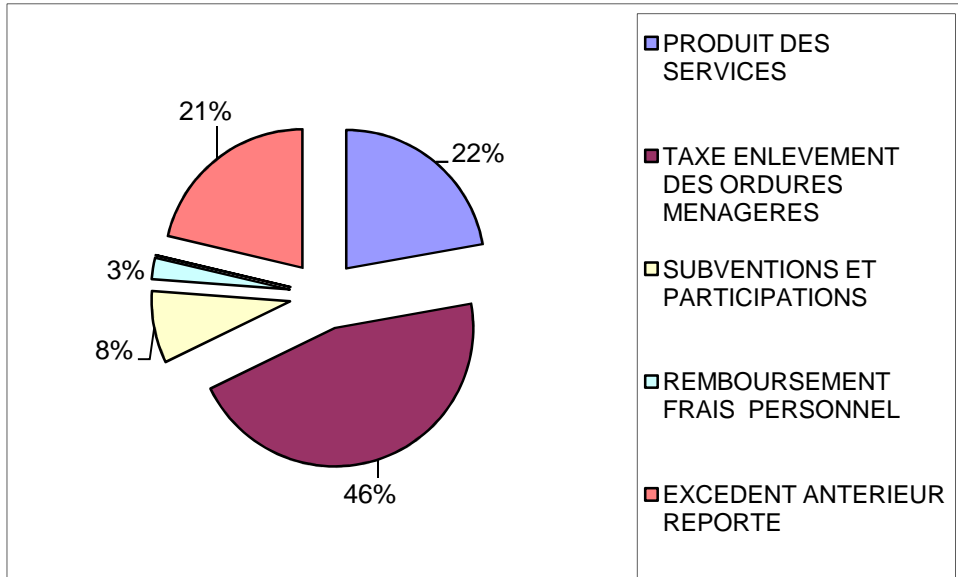
□



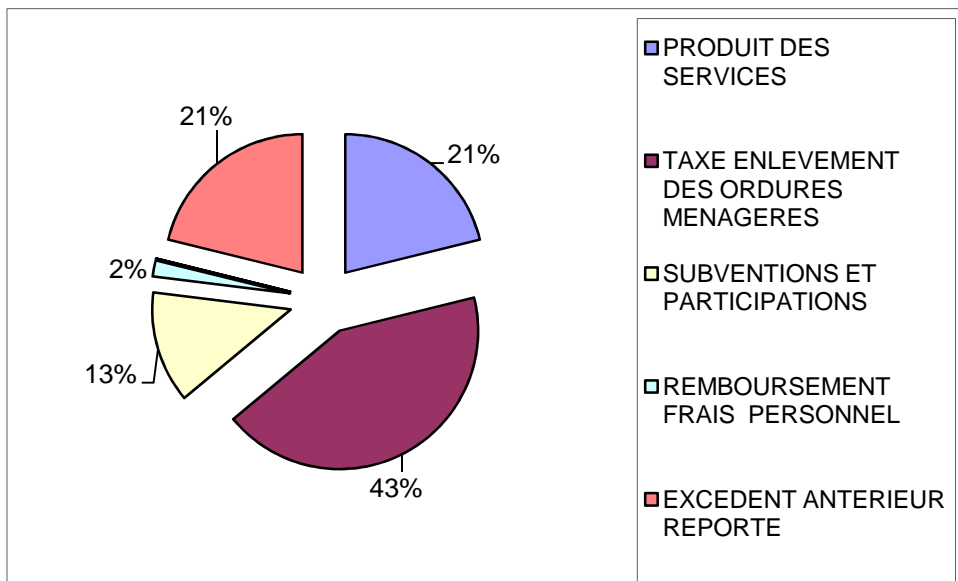
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010**



**RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2009**  
**BUDGET GENERAL DU SIVOM.**



**RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010**  
**BUDGET GENERAL DU SIVOM.**



## COMPTES ADMINISTRATIF 2009 et 2010 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2009	2010	RECETTES	2009	2010
			001 -Excédent n-l	0	230.148€
Chap. 001 Solde exercice antérieur	296.276€	0	Chap.040 Opérations d'ordre	395.539€	389.310€
chap. 16 Remboursement emprunts	224.557€	263.340€	Chap.10 Dotations, FCTVA.	774.695€	404.954€
Chap.20 à 23 Dépenses d'équipement	1.028.701€	1.265.602€	Chap. 16 Emprunts	600.000€	0€
reprise subventions	0€	0	Divers	32.046€	8242€
<b>Total général</b>	<b>1.549.534€</b>	<b>1.532.021€</b>	<b>Total général</b>	<b>1.802.280€</b>	<b>1.033.148€</b>

## Les investissements 2010

2010-DEPENSES INVESTISSEMENTS	Prévisionnel 2010	CA 2010
HONORAIRES ARCHI EXTENSION	1 500,00	923,00 €
CUISINE SALLE DE REPOS	4 000,00	3 659,00 €
MOBILIER EXTENSION	2 450,00	
INFORMATIQUE- ORDINATEUR	1 000,00	1 623,00 €
CREATION ALVEOLES 2009	27 000,00	29 541,00 €
BE SERAPIS ALVEOLES 2009	4 000,00	3 947,00 €
<b>TOTAL RAR 2009</b>	<b>39 950,00</b>	<b>57 591,00 €</b>
2 BOM	320 000,00	322 010,00 €
POINTEUSE	3 000,00	0,00 €
CONTENANTS	14 000,00	15 300,00 €
<b>DECHETERIE ENROBE</b>	<b>100 000,00</b>	<b>74 274,00 €</b>
<b>PETITS TRAVAUX</b>	<b>10 000,00</b>	<b>1 412,00 €</b>
INFORMATIQUE	1 000,00	1 076,00 €
VIVEROLS RESEAUX	20 000,00	4 011,00 €
<b>TOTAL TRAVAUX COLLECTE</b>		<b>418 083,00 €</b>
<b>TRAVAUX CSDU</b>	<b>286 400€</b>	<b>268 879,00 €</b>
BACHE	30 000,00	22 945,00 €
REFECT. BASSIN E.P.	34 000,00	51 079,00 €
ACCES SECOURS BASSIN	2 000,00	
GRANULATS VOIRIE CSDU 2010	42 000,00	32 183,00 €
CREATION ALVEOLES 2010	13 000,00	80 670,00 €
BE SERAPIS ALVEOLES 2010	3 000,00	3 588,00 €
CREATION RESEAU BIOGAZ	35 000,00	45 114,00 €

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

DALLE BETON BIOGAZ VALORISATION	10 000,00	0,00 €
AMELIORATION CASIER AMIANTE	6 000,00	505,00 €
ETUDE MISE CONFORMITE 2010	50 000,00	13 659,00 €
<i>ETUDE emissions de BIOGAZ</i>		3 827,00 €
<i>Etude entrées eaux parasites</i>		2 422,00 €
<i>coordination SPS</i>		1 100,00 €
divers		6 310,00 €
BASSIN PLUVIAL EST	30 000,00	0,00 €
FILET ANTI ENVOLS	12 000,00	11 954,00 €
CUVE FIOUL INSTALLATION	3 000,00	0,00 €
POINT LAVAGE ELECT	1 000,00	993,00 €
EXPLOSIMETRE	1 100,00	1 065,00 €
TRACTOPELLE	4 000,00	
CHAINES ELINGUES	1 000,00	
TRAPPE PONT BASCULE	2 000,00	
MOBILIER	1 350,00	2 750,00 €
PORTATIFS	600	
GPS NOUVEAU CAMION	2 000,00	
MOBILES PORTATIFS PTI	3 350,00	
TUNNEL COMPACTEUR		1 136,00 €
<b>COMPACTEUR</b>	<b>505 000,00</b>	<b>502 320,00 €</b>
Ecran projection	300	158,00 €
matériel exposition (stand)	1 500,00	1 080,00 €
<b>TOTAL BUDGET OM</b>	<b>1 301 150,00</b>	<b>1 246 873,00 €</b>
<b>2010-DEPENSES- budget ADM</b>	<b>COUT TTC</b>	
SIG	37 000,00	14 406,00 €
COMMUTATEUR TELEPHONIQUE	6 500,00	
LOGICIEL PETIT PATRIMOINE	1 000,00	
INFORMATIQUE		471,00 €
<b>TOTAL BUGDET AG</b>	<b>44 500,00</b>	<b>14 877,00 €</b>
<b>2010- DEPENSES - AIDE SOCLARITE</b>		
<b>MATERIEL PEDAGOGIQUE</b>	<b>10000</b>	<b>8 528,00 €</b>
<b>2010-DEPENSES- INFORMATIQUE</b>	<b>COUT TTC</b>	
LOGICIELS COMPTA+PAIE	45 000,00	14 430,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 356 150,00</b>	<b>1 269 602,00 €</b>

## 2- GESTION DES DECHETS

### RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

#### I CONTEXTE

##### I.1 I.1. Présentation : coopération intercommunale

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de l'arrondissement d'Ambert fut **créé en 1978**. A partir de 1983, le SIVOM, réunit 55 communes qui décident de centraliser la collecte et le traitement des ordures ménagères, afin d'améliorer le service rendu aux administrés. Aujourd'hui, **le SIVOM de l'arrondissement d'Ambert regroupe 58 communes** soit une population municipale de **28 386 habitants** (données INSEE 2011) sur un territoire de **1 600 Km<sup>2</sup>**.

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (recensement INSEE 2009, population municipale) : 28439 habitants.

Dans le cadre de l'élaboration de la révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Puy de Dôme (PDEDMA), il a été décidé de retenir la population municipale pour calculer les ratios par habitant plutôt que la population double compte, plus importante (28352 habitants pour le territoire du SIVOM) précédemment retenue.

##### I.2 I.2. Modalités d'exploitation du service

Nature du service*	Mode de gestion	Date du début de contrat	Date de fin du contrat
Collecte traditionnelle	Régie directe		
Collecte sélective	Régie directe		
Déchetterie	Régie directe		
Stockage	Régie directe		
Centre de transfert	néant		
Transport de déchet	néant		
Tri	Prestation privée	1er janvier 2009	31 décembre 2012

\* indiquer si la nature du service est identique sur le périmètre de l'EPCI

### **I.3 I.3. Les marchés de fournitures**

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	KA France
Fourniture de sacs de collecte sélective	SOPA VE
Fournitures des points d'apport volontaire verre	Citec Environnement

### **I.4 I.4. La gestion des déchetteries**

Lieu d'implantation de la déchèterie	Mode de gestion	Date du début de contrat	Date de fin du contrat
Ambert	Régie directe		
Arlanc	Régie directe		
Cunhat	Régie directe		
Viverols	Régie directe		
Marat - Vertolaye	Régie directe		
Saint Germain l'Herm	Régie directe		
Saint Anthème	Régie directe		

## **II INDICATEURS TECHNIQUES**

### **I.5 II.1. La collecte des déchets ménagers**

#### ***II.1.1. Les collectes en porte à porte***

#### **I.5.1 II.1.1.a. Présentation**

En 2010, le SIVOM d'Ambert assure la collecte en porte à porte dans les bourgs des communes, aussi bien en tournée OM que sélective.

Les ordures ménagères sont conduites au centre de stockage du Poyet à Ambert.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société Claustre Environnement à Marsac en Livradois.

#### **La collecte sélective**

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,

#### **Les ordures ménagères**

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux,

## SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.

- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc

### I.5.2 II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent de **bacs verts de 120 à 240 litres** pour déposer leurs ordures ménagères et de sacs **jaunes et bleus** pour déposer leurs emballages à recycler.

### I.5.3 II.1.1.c. Fréquence de collecte

#### I.5.4

La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
AMBERT ville	Toute l'année	2 fois par semaine	
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	
RURAL très dispersé	L'hiver	0.5 fois par semaine	

Elles ont lieu du lundi au vendredi entre 5 h et 12 h.

La collecte sélective :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
Les bourgs des communes d'Ambert, Arlanc, Marsac en Livradois, Cunlhat, La Forie, Job, Vertolaye, Olliegues St Amant Roche Savine et Vertolaye	Toute l'année	1 fois par semaine	8 500 habitants environ

Elles ont lieu du mercredi au vendredi entre 5 h et 12 h.

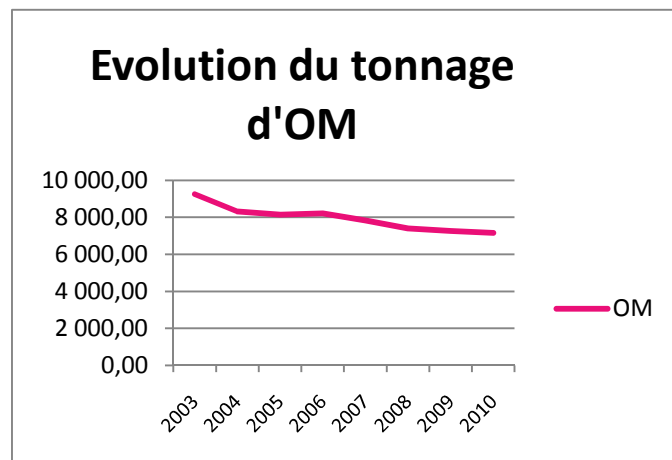
### I.5.5 II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	2009	2010	Evolution
<b>Ordures ménagères*</b>	<b>7 256.57</b> 255.16(kg/hab)	<b>7 165.62</b> 252.43 (kg/hab)	- 1.25 %
<b>Collecte sélective</b>	<b>358.50 t</b> 42.17 kg/hab	<b>371.88 t</b> 43.71 (kg/hab)	+ 3.73 %
<b>Total</b>	<b>7 615.07t</b>	<b>7 537.50 t</b>	- 1.02 %

\*Au regard de la configuration de nos tournées de collecte des ordures ménagères, nous ne pouvons pas faire de différence de tonnages entre les collectes en porte à porte et en points de regroupement le tonnage donné ci-dessus est donc le tonnage total.

**Depuis 2003, le tonnage d'ordures ménagères collecté sur l'arrondissement a diminué de 22,5%.**

Années	Tonnage d'OM	Evolution
2003	9 245,60	
2004	8326,54	-11,04%
2005	8140,08	-2,90%
2006	8213,22	0,90%
2007	7836,73	-4,80%
2008	7395,58	-5,96%
2009	7256,57	-1,91%
2010	7165,62	-1.25%



### II.1.2. La collecte en apport volontaire

#### II.1.2.a. Présentation

Le SIVOM d'Ambert assure la collecte en apport volontaire ou points de regroupement pour les OM et la collecte sélective dans les écarts, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri et des OM vers le centre de stockage.

Les Matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

La collecte sélective

Les ordures ménagères

## SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium
- le verre

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc...

Des conteneurs sont placés sur le domaine public. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc...

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi entre 5 h et 12 h pour la collecte des OM et de 12h à 19h pour la collecte sélective.

**II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)**

Matériaux collectés	Nombre de points en 2010	2009	2010	Evolution
<b>Verre</b>	296	<b>1 187.03 t</b> 41.74 kg/hab	<b>1 014.74 t</b> 35.75 kg/hab	-14.51%
<b>Bacs bleus</b>	345	<b>800.66 t</b> 40.03 kg/hab	<b>745.16 t</b> 37.26 kg/hab	-6.93 %
<b>Bacs jaunes</b>	345	<b>231.14 t</b> 11.56 kg/hab	<b>194.18 t</b> 9.71 kg/hab	-16.00 %
<b>BILAN</b>		2218,83	1954,02	-13,55%
<b>OM*</b>				

\*Au regard de la configuration de nos tournées de collecte des ordures ménagères, nous ne pouvons pas faire de différence de tonnage entre les collectes en porte à porte et en points de regroupement (voir tableau tonnage en porte à porte ci-dessus).

**La baisse du tonnage enregistré en 2010 s'explique par un fort déstockage des matériaux en direction des recycleurs en 2009, dans le cadre du changement de centre de tri. Le contexte de crise économique et sociale provoquant une baisse tendancielle à la consommation joue également un grand rôle.**

**II.1.3. La collecte en déchetterie****II.1.3.a. Présentation**

Le SIVOM d'Ambert compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire. Elles sont accessibles aux habitants des 58 communes, mais pas aux professionnels.

**II.1.3.b. Horaires d'ouvertures**

<b>AMBERT : Le Poyet</b> Tél/Fax : 04 73 82 37 17			
<b>ETE (15 avril au 15 octobre)</b>		<b>HIVER (16 octobre au 14 avril)</b>	
Lundi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30	Lundi	8h30 à 12h et 14h à 17h30
Mardi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30	Mardi	8h30 à 12h et 14h à 17h30
Mercredi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30	Mercredi	8h30 à 12h et 14h à 17h30
Jeudi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30	Jeudi	8h30 à 12h et 14h à 17h30
Vendredi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30	Vendredi	8h30 à 12h et 14h à 17h30
Samedi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30	Samedi	8h30 à 12h et 14h à 17h30

<b>ARLANC : Champs Puissant (derrière le cimetière)</b> Tél/Fax : 04 73 95 17 22			
<b>ETE (15 avril au 15 octobre)</b>		<b>HIVER (16 octobre au 14 avril)</b>	
Lundi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h	Lundi	9h à 12h et 13h30 à 17h30
Mardi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h	Mardi	9h à 12h et 13h30 à 17h30
Mercredi	8h30 à 12h	Mercredi	9h à 12h
Jeudi	fermeture	Jeudi	fermeture

## SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

Vendredi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h	Vendredi	9h à 12h et 13h30 à 17h30
Samedi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h	Samedi	9h à 12h et 13h30 à 17h30

<b>CUNLHAT : Zone artisanale</b> Tél/Fax : 04 73 72 31 88			
<b>ETE (15 avril au 15 octobre)</b>		<b>HIVER (16 octobre au 14 avril)</b>	
Lundi	fermeture	Lundi	fermeture
Mardi	9h à 12h et 14h à 18h30	Mardi	9h à 12h et 14h à 17h
Mercredi	9h à 12h	Mercredi	9h à 12h
Jeudi	9h à 12h et 14h à 18h30	Jeudi	9h à 12h et 14h à 17h
Vendredi	9h à 12h et 14h à 18h30	Vendredi	9h à 12h et 14h à 17h
Samedi	9h à 12h et 14h à 18h30	Samedi	9h à 12h et 14h à 17h

<b>VERTOLAYE : La Paterie</b> Tél/Fax : 04 73 95 37 85			
<b>ETE (15 avril au 15 octobre)</b>		<b>HIVER (16 octobre au 14 avril)</b>	
Lundi	9h à 12h	Lundi	9h à 12h
Mardi	9h à 12h	Mardi	9h à 12h
Mercredi	9h à 12h	Mercredi	9h à 12h
Jeudi	fermeture	Jeudi	fermeture
Vendredi	9h à 12h et 14h à 18h	Vendredi	9h à 12h et 14h à 17h
Samedi	9h à 12h et 14h à 18h	Samedi	9h à 12h et 14h à 17h

<b>VIVEROLS : en face scierie</b> Tél/Fax : 04 73 95 34			
<b>ETE (15 avril au 15 octobre)</b>		<b>HIVER (16 octobre au 14 avril)</b>	
Mardi	9h à 12h et 14h à 18h	Mardi	9h à 12h et 14h à 17h
Jeudi	9h à 12h et 14h à 18h	Jeudi	9h à 12h et 14h à 17h
Samedi	9h à 12h et 14h à 18h	Samedi	9h à 12h et 14h à 17h

<b>SAINT GERMAIN L'HERM : Lair</b> Tél/Fax : 04 73 72 09 14			
<b>ETE (15 avril au 15 octobre)</b>		<b>HIVER (16 octobre au 14 avril)</b>	
Mardi	9h à 12h et 14h à 18h	Mardi	9h à 12h et 14h à 17h
Jeudi	9h à 12h et 14h à 18h	Jeudi	9h à 12h et 14h à 17h
Samedi	9h à 12h et 14h à 18h	Samedi	9h à 12h et 14h à 17h

<b>SAINT ANTHEME : ZA Les Gourmets</b> Tél/Fax : 04 73 95 86 99			
<b>ETE (15 avril au 15 octobre)</b>		<b>HIVER (16 octobre au 14 avril)</b>	
Lundi	9h à 12h	Lundi	9h à 12h
Mardi	9h à 12h et 14h à 18h	Mardi	9h à 12h et 14h à 17h
Vendredi	9h à 12h	Vendredi	9h à 12h
Samedi	9h à 12h et 14h à 18h	Samedi	9h à 12h et 14h à 17h

### II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les particuliers : gratuit
- Pour les associations et administrations : gratuit
- Professionnels: non autorisés.
- L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T

**II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)**

Aucun système de contrôle du nombre des entrées n'est en place sur l'ensemble de nos 7 déchèteries, mais la fréquentation des déchèteries de l'arrondissement est estimée à 80.000 usagers par an.

**II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)**

		2009 (en tonne)	2010 (en tonne)	Transfert 2010
<b>Déchets valorisés</b>	Déchets verts	1876.89	1699.74	
	Bois	608.26	678.14	
	Ferrailles	670.58	678.32	
	Gros cartons	144.75	157.62	
	Papier	126.58	100.16	
	Verre	136.09	128.16	
	Textile	0	NC	
	Pneus	38	42	
	Huile de vidange	13.78	14.86	
	Batterie	22.314	17.256	
	Huile alimentaire	0	0	
	Piles	9.16	7.83	
	D.E.E.E. (au total) dont :	259.11	263.14	
	- Gros électroménager hors froid	102.422	99.003	
	- Gros électroménager froid			
	- Ecran	55.216	50.108	
	- Petit appareil en mélange	48.008	55.628	
		53.464	58.397	
	Bouteilles plastiques	68.04	60.56	
	Lampes et tubes fluorescents	0.631	0.392	
Cartouches d'encre	0.648	0.587		
Gravats valorisés en ISDND	0	0		
DIB valorisés	0	0		
<b>Sous total</b>	<b>4 124.703</b>	<b>3 848.765</b>		
<b>Déchets non valorisés</b>	Encombrants (avec la collecte à domicile)	2 262.85	2280.77	
	Déchets toxiques	30.527	31.232	
	Amiantes cimentée	22.86	87.62	
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0.865	0.868	
	<b>Sous total</b>	<b>2 317.102</b>	<b>2 400.49</b>	
<b>Total des apports</b>		<b>6 441.805 t</b> <b>226.5 l/kg/hab.</b>	<b>6 249.255</b> <b>220.15kg/hab</b>	

II.1.4. La collecte des D.A.S.R.I.**II.1.4.a. Présentation****II.1.4.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)**

Type d'emballages	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010
Boîte 2 L	375	453	500	+10.38%
Carton 25 L	22	37	25	-32.43%
<b>TOTAL</b>	397	490	525	+7.15%

**II.2. Le traitement**II.2.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux

Le centre de stockage se situe sur la commune d'Ambert au lieu-dit Le Poyet. Il s'agit d'un centre de stockage de type centre d'enfouissement technique de classe 2, conforme à l'arrêté du 9/09/97 et à l'arrêté modificatif du 31/12/01, avec une autorisation d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2015.

En outre, un casier d'amiante liée est en place actuellement selon l'arrêté préfectoral du 11 juin 1998.

Ce centre se caractérise entre autre par :

- contrôle des entrées (portail de mesure de la radioactivité)
- pesage des déchets entrants
- traitement des lixiviats
- collecte et traitement du biogaz

**Quantités traitées (en tonne)**

SIVOM		2009	2010	Evolution
	Ordures ménagères	7 256.57	7165.62	-1.25%
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	2 262.85	2292.57	+1.31%
	Boues station d'épuration	364.90	206.40	-43.44%
	Inertes	420.94	7.12	-98.30%
	Résidus d'unités de tri	116.26	114.83	-1.23%
<b>Professionnels</b>	Déchets industriels banals	408.5	809.30	+98.12%
	Résidus d'unités de tri	0	0	0
<b>TOTAL DECHETS ENFOUIS</b>		<b>10 830.02</b>	<b>10 608.85</b>	<b>-2.04%</b>

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

<b>HORS SIVOM</b>		<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Evolution</b>
	Ordures ménagères	0	0	0
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	1.82	0	-100%
	Boues station d'épuration	0	0	0
	Inertes	0	0	0
	Résidus d'unités de tri	0	0	0
<b>Professionnels</b>	Déchets industriels banals	11 906.44	12 131.66	+1.88%
	Résidus d'unités de tri	0	0	0
<b>TOTAL DECHETS ENFOUIS</b>		<b>11 908.26</b>	<b>12 131.66</b>	<b>+1.88%</b>

**Installation des stockage des déchets non dangereux du Poyet**

<b>TOTAL</b>		<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Evolution</b>
	Ordures ménagères	7 256.57	7165.62	-1.25%
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	2264.67	2292.57	+1.31%
	Boues station d'épuration	364.90	206.40	-43.44%
	Inertes	420.94	7.12	-98.30%
	Résidus d'unités de tri	116.26	114.83	-1.23%
<b>Professionnels</b>	Déchets industriels banals	12 314.94	12940.96	+5.08%
	Résidus d'unités de tri	0	0	0
<b>TOTAL DECHETS ENFOUIS</b>		<b>22 738.28</b>	<b>22 740.51</b>	<b>-0.09%</b>

**II.2.2. La valorisation biologique**

**Les plateformes de compostage**

Quantité traitées (en tonne)

	<b>Lieu</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Prestataire</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Evolution</b>
Déchets verts des déchetteries du SIVOM	Plate forme d'Ambert	VALTOM	Véolia/Bourbié	1 876.89	1699.74	-9.44%
Des professionnels	Plate forme d'Ambert	VALTOM	Véolia/Bourbié	178.54	177.34	-0.67%
Des communes	Plate forme d'Ambert	VALTOM	Véolia/Bourbié	219.66	0.00*	-100%
<b>TOTAL DECHETS VERTS</b>				<b>2 275.09</b>	<b>1 877.08</b>	<b>-17.49%</b>

\*La commune d'Ambert développe désormais sa propre filière de compostage.

**II.2.3. Les déchets des déchetteries**

Localisation et types de traitement

<b>Matériaux</b>	<b>Type de traitement</b>	<b>Repreneur</b>	<b>Adresse (siège social)</b>
Ferrailles	Recyclage	Claustre Environnement	Ambert
Déchets verts	Compostage	VALTOM	Ambert
Carton	Recyclage	Papeterie de Giroux	Olliergues
Bouteilles plastiques	Recyclage	Valorplast	Puteaux
Pneumatiques	Recyclage	Véolia Propreté	Brive Charensac
Piles	Destruction recyclage	COREPILE	Limoges
Huile de vidange	Régénération	STGPTI	Aulnat
Verre	Recyclage	SORECA	Saint Romain le Puy
Papier	Recyclage	Papeterie de Norske Skog G	Golbey
Batterie	Destruction recyclage	Chimirec Massif Central	Mende
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	CET du Poyet	Ambert
Encombrants	Enfouissement	CET du Poyet	Ambert
Bois traité	Recyclage	Claustre Environnement	Ambert
Amiante cimentée	Enfouissement	CET du Poyet	Ambert
Déchets toxiques	Neutralisation	Chimirec Massif Central	Mende
Boîtes DASRI	Incinération	SITA MOS	Clermont Ferrand

**II.2.4. Le centre de tri****II.2.4.a. Localisation des repreneurs**

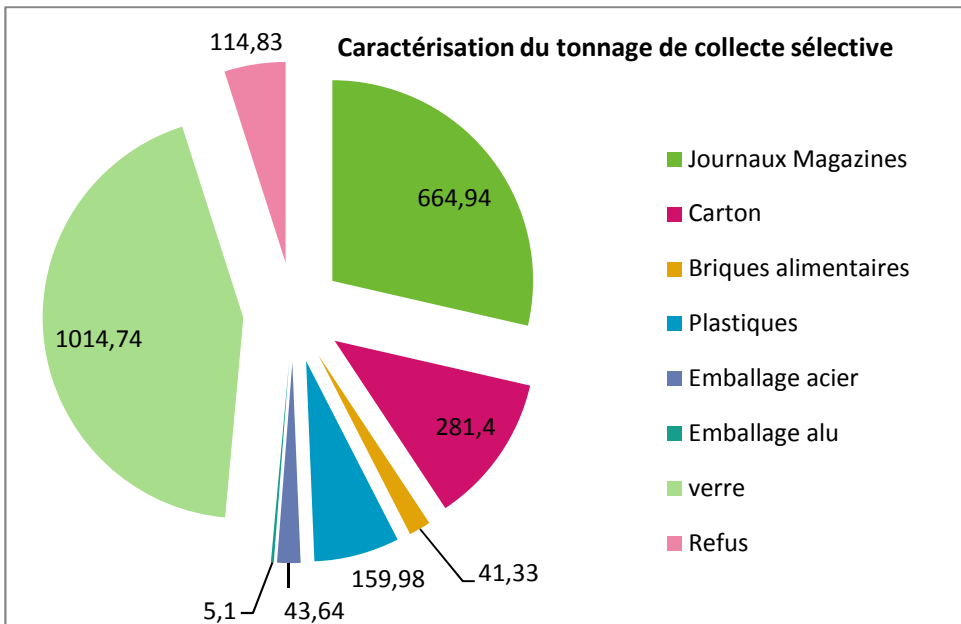
Matériau trié	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	Papeterie de Giroux	63880 OLLIERGUES
Briques alimentaires	REVIPAC	75015 PARIS
Bouteilles en plastique	VALORPLAST	92800 PUTEAUX
Emballages en acier	ARCELOR	92070 LA DEFENSE
Emballages en aluminium	AFFIMET	60204 COMPIEGNE
Journaux – magazines	Papeterie de Norske Skog Golbey	88194 GOLBEY
Verre	Saint Gobain emballage	42610 Saint Romain le Puy

**II.2.4.b. Quantités traitées (en tonne)**

	2009	2010	Evolution
Journaux Magazines	719.57	664.94	-7.59%
Carton	230.51	281.40	+22.08%
Briques alimentaires	35.80	41.33	+15.45%
Bouteilles plastique PET clair	46.72	52.99	+13.42%
Bouteilles plastique PEHD	48.36	55.17	+14.08%
Bouteilles plastiques PET foncé	46.30	51.82	+11.92%
Emballage acier	63.48	43.64	-31.25%
Emballage alu	3.30	5.10	+54.55%
verre	1 187.03	1 014.74	-14.51%
Refus	116.26	114.83	-1.23%
<b>Total</b>	<b>2 497.33</b>	<b>2 325.96</b>	<b>-6.86%</b>

**CARACTERISTIQUES DE  
LA COLLECTE  
SELECTIVE 2010**

Matériaux	2010
Journaux Magazines	664,94
Carton	281,40
Briques alimentaires	41,33
Plastiques	159,98
Emballage acier	43,64
Emballage alu	5,10
verre	1014,74
Refus	114,83
<b>Total</b>	<b>2325,96</b>



### III INDICATEURS FINANCIERS

#### III.1. Modalités de financement du service

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un budget général avec une fonction « ORDURES MENAGERES ».

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- contribution des usagers particuliers et professionnels : TEOM
- contributions des industriels entrant à L'ISDND
- contribution des usagers non particuliers : redevance spéciale

## SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

- contribution des organismes agréés pour le recyclage des emballages
- contribution de la vente des matériaux issus des déchets triés

### III.1.1. Contribution des usagers particuliers

La collectivité a choisi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le service, basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du code général des impôts. Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

Le taux de la taxe est uniforme sur le territoire desservi et s'élève à 10,03% en 2010 **soit un taux en hausse de +1% par rapport à 2009.**

**La cotisation moyenne par habitant en 2009 était de 78,49€ au lieu d'une moyenne départementale de 98,65€ soit un coût inférieur de 25%**

Afin d'apprécier le niveau de la pression fiscale de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le VALTOM a dressé un tableau comparatif de la cotisation moyenne à l'habitant sur le département faisant apparaître que **les habitants de l'arrondissement d'AMBERT étaient les moins imposés.**

### III.1.2. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages :  
- La Société ECO-EMBALLAGES;
- Par la vente de matériaux issus des déchets :

Reprise par filière de valorisation	Prix moyen à la tonne Euro/t	Tonnage récupéré	Repreneurs	Recettes moyennes totales Euros
VERRE	27.32	1014.74		27.239,55
ACIER	88.23	43.64		4.923,23
ALUMINIUM	0.00	5.10		<b>En attente de reprise</b> Recettes Claustre dans le cadre marché de tri
CARTONS	0.00	157.52		
PLASTIQUES	194.5	159.98		16.457,22
BATTERIES	120.00	17.256		1.827,98
JOURNAUX MAGAZINES	75.72	664.94		42.993,11
E.M.R.	33.03	123.88		5655,48
FERRAILLES	26.32	678.32		16.598,58
DIVERS		0.00		
<b>TOTAL</b>		<b>2 865.376</b>		<b>115.695,15</b>

**III.2. Indicateurs financiers du service****III.2.1. Recettes perçues par le service**

<b>ORIGINE</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Evolution</b>
Redevance spéciale d'enlèvement des déchets assimilés.	6996,00€	15675,00€	+55,37%
Contribution des usagers particuliers : T.E.O.M.	<b>2.413.377,11€</b>	<b>2.541.157,77€</b>	+5,03%
Total Aide des organismes agréés (soutien à la tonne triée)	154.263,08€	214.632,64	+28,13%
<i>Eco emballages</i>	<i>123.899,89€</i>	<i>192.822,52€</i>	
<i>Eco folio</i>	<i>21.309,51</i>	<i>12.505,48€</i>	
<i>OCAD 3E</i>	<i>9053,68</i>	<i>9304,64€</i>	
Matériaux issus du tri des déchets.	92.586,39€	115.695,15€	+19,97%
<b>Soit au total</b>	<b>2.667.222,58€</b>	<b>2.887.160,56</b>	<b>+7,62%</b>

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

**III.2.2. Dépenses de fonctionnement du service**

OPERATION	Coût total en Euros TTC	TONNAGE	Coût à la tonne	Coût par habitant en 2010	Coût par habitant en 2009	Evolution En %
Frais administratif	x	x	x	x	x	x
<b>Total Frais Généraux</b>	<b>305450,49</b>	<b>15800,83</b>	<b>19,33</b>	<b>10,76</b>	<b>10,22</b>	<b>5,28</b>
Collecte des OM r	1.135.925,16	7 165.62	<b>158,52</b>	<b>40,02</b>	39,77	0,06
Collecte sélective en PAP	106944,21	371.88	<b>287,58</b>	<b>3,77</b>	3,74	0.80
Collective sélective en point apport volontaire	210.439,11	939.34	<b>224,03</b>	<b>7,41</b>	7,20	2,91
Collecte des bio-déchets	0	0.00				
Collecte du verre	90.112,93	1 014.74	<b>88,80</b>	<b>3,17</b>	3,26	-2,76
<b>Total Collecte</b>	<b>1.543.421,41</b>	<b>9 491.58</b>	<b>162.60</b>	<b>54.37</b>	<b>53,60</b>	<b>-1,43</b>
Déchetteries déléguées						
Déchetteries en régie frais de fonctionnement hors personnel	83.374,89	6249,25	<b>13,34</b>	<b>2,94</b>	2,89	1,73
Frais de personnel Déchetterie régie	215.774,44	6249,25	<b>34,53</b>	<b>7,60</b>	7,46	1,87
<b>Total Déchetteries</b>	<b>301.149,11</b>	<b>6249,25</b>	<b>48,19</b>	<b>10,61</b>	<b>10,35</b>	<b>2,51</b>
Centre de Transfert (transfert C.E.T.)	x		x	x	x	x
Transport matériaux Déchetteries	152.477,95	6249,25	<b>24,40</b>	<b>5,37</b>	5,43	0,55
<b>Total Transport</b>	<b>152.477,95</b>	<b>6249,25</b>	<b>49,12</b>	<b>5,37</b>	<b>5,43</b>	<b>0,55</b>
Tri récupération (hors de verre)	253469,15	5159,98	<b>49,12</b>	<b>8,93</b>	9,71	-8,03
Traitement des déchets des déchèteries hors ISDND						
Stockage ISDND	767.570,03	22.740,51	<b>33,75</b>	<b>27,04</b>	26,25	3,00
<b>Total Traitement</b>	<b>1.021.047,18</b>	<b>27.900,49</b>	<b>36,60</b>	<b>35,97</b>	<b>35,96</b>	<b>0,002</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (-traitement hors SIVOM)</b>	<b>2.945.378,92</b>	<b>27.872,49</b>	<b>105.67</b>	<b>103.76</b>	<b>103,20</b>	<b>0,54</b>

## SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

Les prestations rémunérées à des prestataires sont les suivantes :

Désignation de l'Entreprise	Nature des Prestations	Montant versé dans l'année (Euros)
SORECA	Collecte du verre	44.957,32€
CLAUSTRE ENVIRONNEMENT	Tri des emballages	151.792,60€
CDM INTERIM	Collecte des ordures ménagères et Remplacement en déchèterie	73.179,66€

Le service emploie 45 agents permanents de la collectivité et environ l'équivalent de 8 équivalent temps complet des entreprises prestataires.

En 2010, les dépenses d'Investissement, hors opération non affectées, ont été les suivantes :

2010-DEPENSES INVESTISSEMENTS	CA 2010
HONORAIRES ARCHI EXTENSION	923,00 €
CUISINE SALLE DE REPOS	3 659,00 €
MOBILIER EXTENSION	
INFORMATIQUE- ORDINATEUR	1 623,00 €
CREATION ALVEOLES 2009	29 541,00 €
BE SERAPIS ALVEOLES 2009	3 947,00 €
<b>TOTAL RAR 2009</b>	<b>57 591,00 €</b>
2 BOM	322 010,00 €
CONTENANTS	15 300,00 €
<b>DECHETERIE ENROBE CUNLHAT VIVEROLS</b>	<b>74 274,00 €</b>
<b>PETITS TRAVAUX</b>	<b>1 412,00 €</b>
INFORMATIQUE	1 076,00 €
VIVEROLS RESEAUX	4 011,00 €
<b>TOTAL TRAVAUX COLLECTE</b>	<b>418 083,00 €</b>
<b>TRAVAUX CSDU</b>	<b>268 879,00 €</b>
<b>COMPACTEUR</b>	<b>502 320,00 €</b>
Ecran projection	158,00 €
matériel exposition (stand)	1 080,00 €
<b>TOTAL BUDGET OM</b>	<b>1 246 873,00 €</b>

## IV LES CHIFFRES CLES

**IV.1. Quantités collectées à domicile et en apport volontaire (en tonne)**

	2007	2008	2009	2010
Collecte des ordures ménagères	7 836.73	7 395.58	7 256.57	7165.62
Refus de tri	98.01	111.27	116.26	114.83
Collectes sélective et porte-à-porte	230.42	294.34	358.50	371.88
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	984.64	1038.42	1 187.03	1014.74
Collecte sélective en apport volontaire (papier, carton)	665.86	839.80	800.66	745.16
Collecte sélective en apport volontaire (emballages en plastique, acier, alu et ELA)	169.30	194.00	231.14	194.18
<b>TOTAL</b>	<b>9 000.32</b>	<b>9 873.41</b>	<b>9 950.16</b>	<b>9 606.41</b>
Taux de valorisation	20.53%	23.96 %	25.90 %	24.21%

**IV.2. Quantités collectées en déchetterie (en tonne)**

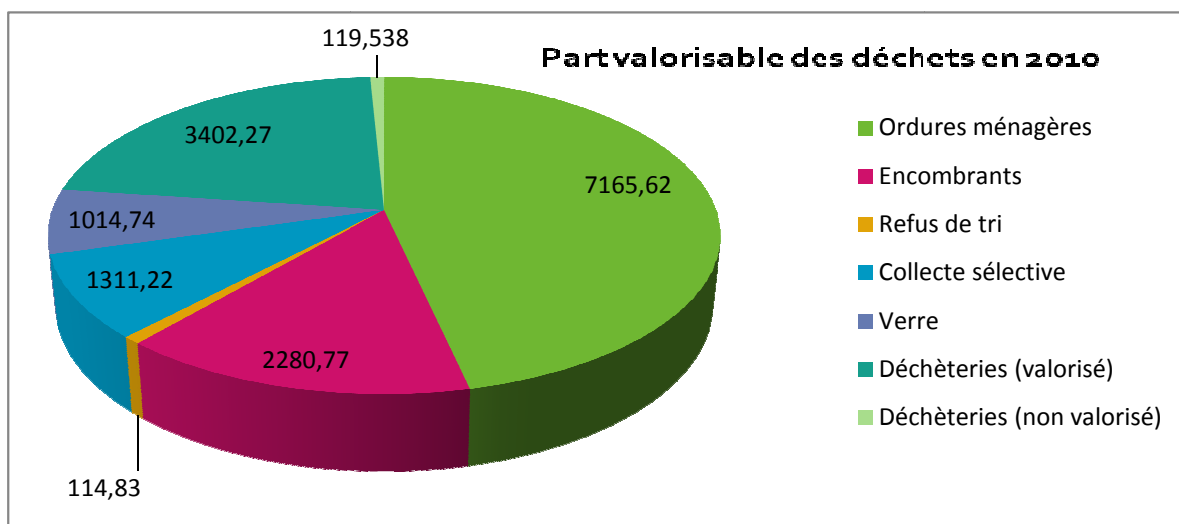
	2007	2008	2009	2010
Collecte en déchetterie (valorisé)	4 213.67	4 244.64	3 956.913	3402.27
Collecte en déchetterie (non valorisé)	2 955.467	2 505.467	2 317.884	2400.49
<b>TOTAL</b>	<b>7 169.137</b>	<b>6 750.107</b>	<b>6 274.797</b>	<b>5 802.76</b>
Taux de valorisation	58.77%	62.88%	63.06%	58.63%

**I.6 IV.3. Quantités totales (en tonne)**

	2007	2008	2009	2010
Déchets valorisés	6 263.89	6 611.20	6 534.243	5 728.23
Déchets non valorisés	10 890.207	10 012.317	9 690.714	9 680.94
<b>TOTAL</b>	<b>17 154.097</b>	<b>16 623.517</b>	<b>16 224.957</b>	<b>15 409.17</b>
Taux de valorisation	36.51%	39.77%	40.27%	37.17%

## VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

	Tonnages 2009	Tonnages 2010
Ordures ménagères	7256,57	7165.62
Encombrants	2317,884	2280.77
Refus de tri	116,26	127.84
Collecte sélective	1390,3	1311.22
Verre	1187,03	1014.74
Déchèteries (non valorisé)	54.525	119.558
Déchèteries( valorisé)	3956,912	3402.27
<b>Taux de détournement</b>	<b>40,27%</b>	<b>37.17%</b>



I.7

I.8

### I.9 IV.4. Coût moyen par habitant (28386 habitants)

	2007	2008	2009	2010
<b>Contribution moyenne par Habitant (TEOM)</b>	<b>71,55€</b>	<b>72,97€</b>	<b>78,48€</b>	<b>80,83€</b>
<b>Coût net par habitant (coût brut –recettes hors TEOM)</b>	<b>60,48€</b>	<b>78,01€</b>	<b>64,13€</b>	<b>61,77€</b>
<b>Coût/hab de la collecte et du traitement</b>	<b>67,96€</b>	<b>71,93€</b>	<b>75,81€</b>	<b>68,36€</b>
Coût/hab de la collecte	48,01€	52,12€	53,60€	54,37€
Coût/hab du traitement (territoire SIVOM)	19,95€	19,81€	22,21€	
<b>Coût/hab des déchetteries (collecte et transport)</b>	<b>14,54€</b>	<b>15,55€</b>	<b>15,78€</b>	<b>15,98€</b>
<b>COÛT BRUT / HAB. TOTAL</b>	<b>82,50€</b>	<b>87,48€</b>	<b>91,59€</b>	<b>84,34€</b>
<b>Evolution coût brut total par habitant</b>		<b>+6,01%</b>	<b>+4,20%</b>	<b>-7,91%</b>

## **V - MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT.**

### **I.10 V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité**

#### **I.11**

##### **V.1.1. Prévention à la production de déchets**

- Information des usagers (2 supports écrits par an)
- Elargissement de la collecte sélective en sacs dans les bourgs en 2009 pour les communes de Cunlhat et Saint Amant Roche Savine représentant près de 550 foyers
- Campagne de sensibilisation au tri à la source et au recyclage : porte à porte sur 3 quartiers d'Ambert (200 personnes)
- Interventions en milieu scolaire (33 animations scolaires : 640 enfants de 8 écoles sensibilisés)
- Participation active au programme de prévention par le VALTOM (opérations foyers témoins, écoles témoins, distribution de 450 composteurs aux particuliers, expérimentation digesteur et lombricomposteur).
- Organisation de la manifestation RECUP'ART : journée à thème sur la prévention des déchets (450 personnes)
- Participation à de nombreuses initiatives publiques.
- Mise en place du tri dans les services de l'hôpital et maison de retraite d'Ambert, OPHIS d'Ambert et Cunlhat, EPHAD de Cunlhat.

##### **V.1.2. Protection de l'air**

- Plan pluriannuel de travaux contre les nuisances olfactives de l'ISDND du Poyet.
- captage des biogaz et son traitement par incinération et mise en place d'un projet de valorisation énergétique.

##### **V.1.3. Protection de l'eau**

- Analyse et suivi des résultats des piézomètres
- Bac de rétention du gazole
- - Réduction des rejets de substances polluantes dans le milieu aquatique et amélioration du traitement des lixiviats permettant de maintenir la qualité du ruisseau de l'Étagnon. (milieu récepteur).
- Protection et contrôle des eaux de ruissellement du site ainsi que les sédiments et les eaux souterraines.

##### **V.1.4. Protection des paysages**

- Sensibilisation des communes pour l'intégration des Points d'Apport Volontaire : stage de Mademoiselle Manon BALAN

**V.1.5. Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents.**

- Poursuite du travail du service qualité et de l'agent chargé de la mise en œuvre(ACMO) en lien avec le Comité technique Paritaire.
- Mise à jour en cours du document unique.
- Formation du personnel à la Prévention des risques 130 jours et 13.000€ de budget en 2010.

## **CONCLUSIONS**

En 2011, les efforts de la collectivité porteront notamment sur les opérations suivantes :

- La poursuite du plan pluriannuel de travaux de rénovation et de mise en conformité du centre de stockage du Poyet soit plus d'un million d'euros TTC avec sont volet de lutte contre les nuisances olfactives.
- Préparation du dossier de la certification environnementale ISO 14001 de l'installation classée et la finalisation du projet de valorisation énergétique du Biogaz
- Poursuite des actions d'information sur le tri et le recyclage.
- Extension des zones de collecte sélective en sacs dans les bourgs des communes Viverols et Sauvessanges.
- Poursuite des suivis de tournées de collecte OM en vue de sensibiliser les usagers sur le tri.
- Contractualisation d'un plan de prévention local des déchets financé par l'ADEME.

## **4- INTERCOMMUNALITE**

### **- AIDES AUX COLLECTIVITES.**

#### **4-I INFORMATIQUE**

##### **Champ d'intervention de l'informatique:**

**48 communes**

**13 syndicats et communautés de communes**

L'aide aux secrétariats des communes est fortement centré sur l'aide au développement des outils informatiques de gestion.

##### Objectifs :

Assurer la formation des secrétaires de mairies aux logiciels informatiques relatifs à la paie, la comptabilité, la facturation des services, la communication.

##### Bilan 2010:

- Maintenance logiciels Magnus et du cadastre (22765 €)
- **La nouvelle gamme du logiciel comptabilité** par le prestataire du SIVOM , Magnus a été mise en place désormais sur **56 communes depuis 2007 avec 14 installations en 2010.**

##### **Développement du logiciel comptabilité**

<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>13</b>	<b>20</b>	<b>14 communes</b>
AUZELLES ST ANTHEME ARLANC VIVEROLS BAFFIE SAILLANT OLLIERGUES FOURNOLS CONDAT LES MONTBOISSIER NOVACELLES LA CHAPELLE AGNON CC de CUNLHAT CINE PARC	CHAMPETIERES DORE L'EGLISE MAYRES ST GERVAIS S/MEYMONT LE MONESTIER GRANDRIF ST ROMAIN ST CLEMENT DE VALORGUE BERTIGNAT LA FORIE VALCIVIERES AIX LA FAYETTE JOB BROUSSE ECHANDELYS ST ELOY LA GLACIERE CHAUMONT LE BOURG ST MARTIN DES OLMES SIAEP du BAS LIVRADOIS SIAEP CHAUMONT BEURRIERES	LA CHAULME ST JUST EGLISOLLES CC VALLEE DE L'ANCE SIVOM DE VIVEROLS CC DU PAYS D'OLLIERGUES ST PIERRE LA BOURLHONNE VERTOLAYE LE BRUGERON SIVOM MARAT VERTOLAYE THIOLLIERES CC DES PORTES D'Auvergne ST SAUVEUR LA SAGNE CC DU PAYS D'ARLANC

Participation des communes 2010 : 2,43 € / habitant. Soit +5%

L'aide concrète apportée par le service informatique du SIVOM se répartit de la manière suivante :

- Assistance téléphonique
- Maintenance
- Formation des secrétaires
- Mise à jour des logiciels
- Supports d'informations distribués par mél

**Orientations pour 2011 :**

Le SIVOM finalisera **l'installation du logiciel comptabilité** auprès des collectivités adhérentes. L'année sera marquée par le démarrage de la mise en place **du nouveau logiciel Paie** dont l'objectif est de le doter auprès de chaque collectivité rapidement.

## **4-2 E PROCEDURES**

### **TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Depuis un an déjà, les collectivités territoriales transmettent par voie électronique leurs actes soumis au contrôle de légalité (arrêtés du personnel, délibérations du conseil municipal, ...).

La dématérialisation a accéléré les échanges administratifs entre les communes, syndicats et communautés de communes,... et la sous-préfecture d'Ambert. Les coûts liés à l'impression papier et à l'envoi de ces documents ont ainsi subi une baisse bien réelle en termes de matériaux et de temps pour les administrations locales.

Le SIVOM d'Ambert a en charge la coordination, l'installation et la formation des personnels administratifs. À ce jour, 66 collectivités (55 communes, 7 syndicats et 4 communautés de communes de notre arrondissement) télétransmettent par le biais de STELA (plateforme de télétransmission) gérée par l'ADEP (Association pour le Développement des e-Procédures).

**La sous-préfecture d'Ambert se trouve ainsi au 1<sup>er</sup> rang du département avec 99% des communes de l'arrondissement installées, soit 4 285 actes télétransmis depuis un an.**

**Pour 2011, il est prévu de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics au service de l'ensemble des collectivités de l'arrondissement.**

## **4-3 SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE**

○ Depuis le dernier trimestre 2010, le **Système d'Information Géographique (SIG)** a été mis en ligne auprès des collectivités et du grand public. Il a reçu l'aide financière du Conseil Général du Puy de Dôme et des fonds européens (53% soit 34000€ sur un coût total de 64.000€ HT).

○ La dernière période a consisté à former les agents territoriaux et les élus sur ce nouvel outil : 2 journées de formation ayant réunis plus de 70 participants et 39 collectivités disposant d'un aide personnalisée dans la dernière période.

○ Pour 2011, le SIVOM envisage de développer les fonctions supplémentaires du SIG comme la gestion administrative du droit des sols, la numérisation des plans locaux d'urbanisme, des réseaux d'alimentation d'eau potable et d'assainissement collectif. Cet outil sera également utilisé pour moderniser la gestion des compétences du SIVOM en matière de collecte des ordures ménagères, assainissement non collectif et petit patrimoine.

## 5-PETIT PATRIMOINE PATRIMOINE VIVANT.

### LE PETIT PATRIMOINE

La coordination des opérations d'animation et de communication autour du petit patrimoine concerne l'une des principales compétences du SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT.

**Le service du petit patrimoine s'investit désormais autour de 2 actions prioritaires :**

- **La réalisation de films sur les traditions populaires ;**
- **L'animation et la coordination de l'initiative nationale des journées de patrimoine de pays .**

### Films sur les traditions populaires :

**Le projet de films sur les Traditions Populaires, commencé en 2006**, invite à la rencontre de personnes ayant une connaissance particulière, une pratique, une technique ou un savoir-faire.

Avec ce travail de recueil de mémoires et de gestes, les vidéos réalisées participent à la sauvegarde et à la valorisation des traditions liées à ce milieu rural.

Le propre des coutumes étant d'évoluer et de s'adapter à leur temps et aux nouvelles technologies, les traditions filmées donnent donc une image à un instant précis.

Le service du Petit Patrimoine du SIVOM de l'arrondissement d'Ambert réalise des films sur les traditions populaires de nos communes. Ces films sont disponibles sur demande au SIVOM, rue Anna Rodier. :

- **Au fil de l'eau**
- **Le paysan et la faux**
- **Le patia des jasseries**
- **La paille de seigle devient paillass**
- **Le modélisme en bouteille**
- **De l'arbre à la fontaine**
- **Comme Saint Roch et son chien... \***

**En 2010, deux films ont été réalisés dont le premier « l'aventure du chapelet en Pays d'Ambert » et un second sur « Alfred, gitan et vannier ou l'art de la vannerie chez les voyageurs ».**

**L'aventure du Chapelet en Pays d'AMBERT** a rencontré un vif succès. A ce jour, + de 1200 spectateurs ont vu, en salle, ce film qui doit être projeté cet été, à travers plusieurs initiatives.

En 2011, deux films sont en cours de programmation portant sur **l'industrie de la tresse et du lacet** et sur **le service public de collecte des ordures ménagères** développé depuis près de 30 ans par le SIVOM sur le territoire.

**Mise à disposition auprès du public :** cette collection de films est à la disposition du public gracieusement et disponible au SIVOM mais également dans toutes les bibliothèques et médiathèques de l'arrondissement.

## **LES JOURNEES DU PATRIMOINE DE PAYS :**

**Depuis 1999**, le SIVOM de l'arrondissement d'Ambert assure le relais des informations entre les acteurs locaux et la Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux (F.N.A.S.S.E.M.) et se charge de la promotion de cet évènement sur le territoire (dépliants spécifiques en 8.000 exemplaires, contacts presses et radios).

### **LE BILAN 2010 :**

*Le rôle du SIVOM est dans un premier temps d'informer (collectivités, offices de tourisme, associations liées au patrimoine, ...) et de solliciter les professionnels dont l'activité est en rapport avec le thème.*

*Dans un second temps, il établit un programme cohérent, attirant et veille à la répartition temporel et géographique des actions.*

### **2010 : dates et personnages**

*24 animations ont mis en exergue des personnages connus qui ont marqué le territoire mais l'accent a été mis sur des personnes à rencontrer et découvrir.*

*Un jeu sur les personnages a été mis en place, partenariat important avec les offices du tourisme et les bibliothèques qui découvraient les énigmes en temps voulu.*

*La semaine gitane est venue enrichir la programmation 2010 entre projections, expositions, contes et spectacles pour découvrir la culture manouche et des voyageurs.*

## **Le service du « patrimoine vivant » :**

Après plusieurs réunions de travail, le service travaille désormais sur la notion plus large développée par l'UNESCO du **patrimoine culturel immatériel ou patrimoine culturel vivant** d'hier et d'aujourd'hui du territoire de l'arrondissement d'AMBERT.

**« Selon la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ratifiée au 20 juin 2007 par plus de 78 États, le patrimoine culturel immatériel (PCI) – ou patrimoine vivant – est la source principale de notre diversité culturelle et sa continuation une garantie pour une créativité continue »**

Ainsi, en s'appuyant sur la spécificité du service, il est proposé de produire des films documentaires sur ce patrimoine culturel vivant pour :

- Connaître la richesse, la diversité, la spécificité et l'attractivité de notre territoire ;
- Favoriser la réflexion sur les enjeux de société et du territoire ;
- Nourrir la participation des habitants dans le débat et la confrontation d'idées (orientation statutaire de la fédération nationale des écomusées et charte nationale du Ministère de la Culture de 1981).

Parallèlement, le service pourrait accueillir les archives sonores et audiovisuelles privées ou publiques de l'arrondissement permettant de disposer d'un fond documentaire.

**En 2011, un partenariat actif avec l'Association des musiques des territoires d'Auvergne (AMTA), le Parc Naturel Régional du Livradois Forez et l'association de la Vallée de la Dore devrait relayer sur le territoire de premières actions concrètes en vue d'une reconnaissance du patrimoine culturel immatériel d'Auvergne en tant qu'outil de développement.**

## 6- SCOLARITE

### 6-1-AIDE A LA SCOLARITE EN MILIEU RURAL

Objectif :

**Mis en place dans les années 90, ce dispositif unique et innovant qui touche 40 écoles en 2010/2011 et 2199 élèves (soit 29 élèves de plus) permet aux établissements ruraux et à leurs enseignants de bénéficier de matériels pédagogiques variés, et de qualité dans des domaines aussi divers que les sciences, la lecture, l'E.P.S., les arts plastiques, l'informatique, etc.**

Ce service public de proximité offre l'avantage à des écoles modestes de bénéficier, par mutualisation, de moyens équivalents à ceux dont disposent des établissements plus importants.

Ce partenariat entre l'Education nationale et le SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT a été jusque là exemplaire (les communes abondent chaque année au budget « aide à la scolarité » à hauteur de 20.000€ en fonctionnement et en investissement).

**Le matériel mis à disposition s'élève à près de 100 000 Euros représentant plus de 350 lots pédagogiques.**

#### **Bilan 2010:**

La dotation de nouveaux matériels se maintient avec un budget de 8000€.

**Bien entendu, le bon fonctionnement de ce service est conditionné à la mise à disposition par l'Education Nationale d'un enseignant à mi-temps.** Le SIVOM quant à lui assure depuis 2010, le service transport dans les écoles correspondant à 12 jours de mise à disposition d'un agent de déchèterie (2370€ en 2011).

**La contribution des collectivités 2010 était de 80€ par école soit +5% / 2009 et 4,50 € élève.**

**Pour 2011, dans le cadre des suppressions de postes dans l'Education nationale, la mise à disposition d'un poste d'enseignant à mi temps risque d'être mis en cause une nouvelle fois, qui nécessitera une action collective des collectivités auprès de l'inspection académique.**

### 6-2 INSERTION SOCIALE DES GENS DU VOYAGE

Cette action, menée en collaboration avec le Centre de Circonscription Social d'Ambert, a débuté initialement le 1<sup>er</sup> avril 2000, pour une durée de 3 ans.

Suite à l'accès à un habitat adapté pour les familles sédentarisées d'Ambert en avril 2009, le Conseil Général a décidé de mettre fin à l'action en juin 2010.

**Le budget 2010 était de 22.262€** financé par le Conseil Général, la CAF et l'Association pour la Promotion des Gitans et Voyageurs en Auvergne. Le SIVOM est gestionnaire financier de l'opération.

L'objectif était de favoriser l'insertion sociale des gens du voyage résidant sur l'aire d'accueil d'Ambert par :

- une sensibilisation et un accompagnement à l'école ;

- une animation socio-éducative et un accompagnement scolaire pour les enfants du primaire et collège (aide aux devoirs) ;
- une action d'insertion sociale en direction des femmes et jeunes adultes (lutte contre l'illettrisme...).

Pour clôturer cette action, une semaine gitane a été organisée en juin 2010 en direction du public. Plus de 3000 personnes ont pu découvrir la culture manouche et mieux connaître les familles d'AMBERT afin de mieux vivre ensemble. Le budget réalisé pour cette initiative était 4000€ pour 5 événements majeurs financé intégralement par les partenaires de l'évènement.

*Pas de participation des communes*

## **6-3 Accompagnement à la scolarité et à la parentalité.**

Après la fin de l'action d'insertion sociale des gens du voyage en juin 2010, une nouvelle action a débuté au mois de mars 2011 au collège J. Romains d'AMBERT. L'objectif est de mener un programme de réussite éducative auprès de vingtaine d'élèves avec leurs parents. L'intervenante recrutée par le SIVOM anime chaque semaine au collège en dehors du temps scolaire plusieurs ateliers d'une heure:

1. Elèves du lotissement Claude THAILANDIER
2. 6-5<sup>ème</sup> du collège ;
3. 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
4. Elèves en décrochage scolaire.

Une demi journée est consacrée pour le lien avec les parents. Le budget est estimé à 12.000€ en 2011 avec une subvention de 6000€ de la CAF, 1000€ de la l'ETAT. Le SIVOM est toujours en attente d'une aide du Conseil Général pour équilibrer le budget.

Une charte de fonctionnement sur cette action vient d'être signée par l'ensemble des partenaires, disponible au SIVOM ;

## 7-SPANC

### RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2010 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son annexe VI est désormais présenté sur les recommandations de la Direction Départementale et des Territoires (DDT).

## I. CARACTERISTIQUES DU SERVICE

### I.1 Organisation administrative

Le SIVOM d'Ambert rayonne sur l'ensemble de l'arrondissement d'AMBERT et regroupe 58 communes. Parmi elles, 52 communes ayant transféré leur compétence assainissement non collectif sont les communes de Aix La Fayette, Arlanc, Auzelles, Baffie, Bertignat, Beurrières, Brousse, Ceilloux, Chambon sur Dolore, Champétières, Chaumont le Bourg, Condat Les Montboissier, Cunlhat, Domaize, Dorange, Dore l'Eglise, Echandelys, Eglisolles, Fayet Ronaye, Fournols, Grandrif, Grandval, La Chapelle Agnon, La Chaulme, La Forie, Le Brugeron, Le Monestier, Marat, Marsac en Livradois, Mayres, Medeyrolles, Novacelles, Olliergues, Saillant, Sauvessanges, St Alyre d'Arlanc, St Anthème, St Bonnet le Bourg, St Bonnet le Chastel, St Clément de Valorgue, St Eloy la Glacière, St Ferréol des Côtes, St Germain l'Herm, St Just de Baffie, St Martin des Olmes, St Pierre la Bourlhonne, St Romain, St Sauveur la Sagne, Thiolières, Tours sur Meymont, Vertolaye, Viverols.

4 communes hors arrondissement ont adhéré au service au sein de notre collectivité : *Pignols, Egliseneuve des Liards, Sugeres et Sallédes*. Le SPANC regroupe donc 56 communes.

### I.2 Condition d'exploitation

Le SPANC est géré jusqu'en juin 2010 en prestation de service par la société veolia propreté en vertu d'un contrat ayant pris effet en juin 2010. La durée du contrat est de 4 ans. Il prend fin le juin 2010.

Par ailleurs le règlement en vigueur du service d'assainissement non collectif a été adopté par délibération du \_\_\_\_\_ 17 février 2010 \_\_\_\_\_

### I.3 Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement non collectif concerne environ 9000 installations.

### I.4 Prestations assurées par le SPANC

Le SPANC assure :



Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes. C'est une mission obligatoire (article L.2224-8 du CGCT). Le contrôle doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2012 puis selon une périodicité qui ne peut excéder 8 ans. Ce contrôle est envisagé avec une périodicité de \_\_\_\_\_ ans.

**Attente de l'étude diagnostique des installations polluantes.**

## SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

et à la demande du propriétaire (compétence facultative):

- l'entretien des installations (précisez la nature : vidange des fosses...),
- les diagnostics dans le cadre d'une vente d'habitation (de moins de 3 ans)
- les travaux de réalisation d'installation nouvelle,
- les travaux de réhabilitation des installations,
- le traitement des matières de vidange.

**I.5. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

**Attention** : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

I.1.1.1.1.1.1 A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 110 (indicateur D302.8).

**I.6 Données annuelles**

L'activité du SPANC pour l'exercice 2010 est la suivante :

Prestation		2009	2010	Variation
Contrôle des installations	Nombre de contrôles de conception d'installation nouvelle + contrôle de bon exécution	35	60	+ 25
	Nombre de contrôles de conception d'installation réhabilitée + contrôle de bon exécution	55	43	-12
	Nombre de diagnostics de bon fonctionnement des installations existantes	1921	274	-1647
Nombre d'interventions pour entretien des installations (vidanges et autres)		79	77	-2

TARIFICATION ET RECETTE DU SERVICE

**2.1 Fixation des tarifs en vigueur**

Les tarifs en vigueur au 1er janvier 2010 ont été votés par le conseil municipal via une délibération en date du 17 février 2010.  
 Les tarifs revenant au délégataire sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

**2.2 Prix du service d'assainissement non collectif**

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations.

Les tarifs applicables au 31/12/2010 sont les suivants :

- pour les compétences obligatoires

	2009	2010	variation
Contrôle diagnostic installation existante - dont part revenant à la collectivité - dont part revenant au délégataire	40€	40€	0 €
	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€
Contrôle de bon fonctionnement d'une installation existante - dont part revenant à la collectivité - dont part revenant au délégataire	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€
Contrôle de conception d'une installation neuve - dont part revenant à la collectivité - dont part revenant au délégataire	67.5 €	67.5 €	0 €
	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€
Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve - dont part revenant à la collectivité - dont part revenant au délégataire	67.5 €	67.5 €	0 €
	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€

- pour les compétences facultatives

	2009	2010	variation
--	------	------	-----------

## SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

Vidange de fosse	220_€	220_€	0€
- dont part revenant à la collectivité			
- dont part revenant au délégataire	€	€	€
	€		€

### 2.3 Recette d'exploitation du SPANC

#### 1.11.2 2.3.1 recette de la collectivité

Au compte administratif 2010 les recettes d'exploitation s'établissent comme suit :

Nature de la recette d'exploitation	2009	2010	variation
Total recettes issues du contrôle obligatoire	78240_€	19060_€	-75,64_%
Total recettes issues des prestations facultatives	7425_€	5805_€	-22,55%
Total autre recette facturé aux abonnés (1)	18342_€	11837_€	-35,29_%
Contribution du budget général (2)	0_€	0_€	%
Autre recettes	62219_€	16890_€	-72,85_%
Total recette d'exploitation	166226_€	53592_€	-96,90_%

(1) pénalité prévue au règlement de service, ...

(2) autorisé uniquement pour les communes de moins de 3000 habitants

#### 1.11.3 2.3.1 recette du délégataire

Au compte de gestion 2010 présenté par l'exploitant conformément à son contrat de délégation de service public, les recettes d'exploitation pour l'exploitant s'établissent comme suit :

Nature de la recette d'exploitation	2009	2010	variation
Total recettes issues du contrôle obligatoire	78240_€	17000_€	-78,27%
Total recettes issues des prestations facultatives	7425_€	3600_€	-51,51_%
Total autre recette facturé aux abonnés (1)	18342_€	11837_€	-35,29_%
Total recette d'exploitation	104007_€	32437_€	-68,81_%

(1) pénalité prévue au règlement de service, ...

(2) autorisé uniquement pour les commune de moins de 3000 habitants

## 2.INDICATEUR DE PERFORMANCE

La définition et le mode de calcul ci joint sont définis par l'arrêté du 2 mai 2007 explicité sur le site Internet [eaudanslaville.fr](http://eaudanslaville.fr).

### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2010**, d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2010**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Pour l'année **2010**, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	Variation en %
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée		798 BF+487 NEUF=1285	
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service		8011+ 487=8498	
Taux de conformité [%] (1) <u>Indicateur P301.3</u>		<b>15 %</b>	

(1) 
$$\frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité} \times 100}{\text{nombre total d'installations contrôlées}}$$

#### Récapitulatif des installations existantes contrôlées depuis 2006 :

BON FONCTIONNEMENT : 798

ACCEPTABLE : 5184

NON ACCEPTABLE : 2029

TOTAL : 8011 visites

+ 487 INSTALLATIONS NEUVES.

### 3.FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

#### 4.1 Montant des investissements engagés en 2010

Localisation des travaux	Objet des travaux (1)	Montant en € HT	Subvention accordée et identification du partenaire financier	Contribution du budget général (2)
		0 €		€
			: €	
			: €	
		0 €		€
			: €	
			: €	
		0 €		€
			: €	
			: €	
<b>TOTAL</b>		0 €		€
			: €	
			: €	

(1) renouvellement, extension réseau, comptage, télégestion, traitement de l'eau, création point de captage, protection point de captage, augmentation de la capacité de stockage, autre à préciser

(1) autorisé uniquement pour les communes de moins de 3000 habitants

#### 4.2 Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant prévisionnel
	€
	€
<b>TOTAL</b>	€

**NOTE DE SYNTHESE**

**TABLEAU DE BORD DU SPANC**  
**DE SIVOM Arrondissement AMBERT**  
**POUR L'EXERCICE BUDJETAIRE 2010**

Population potentiellement concernée	<b>22000_hab</b>
Nombre d'installations recensées	<b>9000</b>
Nombre d'installations contrôlées en 2010	<b>274</b>
Nombre d'installations contrôlées depuis la mise en place du SPANC	<b>8498</b>
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	
Recette d'exploitation	<b>53592_€</b>
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	<b>15_%</b>



**LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2010**  
**Par le SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT.**  
**Article 133 du Code des Marchés Publics\***

Montant HT N° de marché	Type de marché	Objet	Attributaire	Code postal.
<90 k€				
01-2010	Fournitures	Habillement n°1-2010	CYCLADES INDUSTRIE COFITEC	63050
04-2010	Fournitures	Produits de VRD et réseaux divers	FRANBONHOMME	63540
03-2010	Fournitures	Fourniture de granulats de carrière pour le CSDU.		
		Lots 8-12-13	MAGAUD	63220
		Lots 3-7	FAYE	63600
		Lots 6-9-14-15	SMTV	43370
		Lots 1-2-4-5-10-11	DAUPHIN TP	63990
13-2010	Fournitures	Sacs plastiques pour la collecte sélective	SOPAVE	12110
06-2010	Fournitures et prestations	Création d'un système d'information géographique (SIG) et maintenance	SIRAP	26106
07-2010	Prestations	Maintenance de la station d'épuration ISDND	VEOLIA EAU	63600
08-2010	FOURNITURES	Fourniture dérouleur et membrane couverture périodique casiers ISDND	EPI	UK
09-2010	Prestations	Assistance à la direction de travaux de terrassement CSDU du Poyet	SERAPIS	42600
10-2010	Prestations	Assurances		
		Assistance maîtrise d'ouvrage	ARIMA CONSULTANTS	38000
		Lot 1 : dommages aux biens	SMACL	79031
		Lot 2 : responsabilité civile	SMACL	79031
		Lot 3 : véhicules	PILLIOT ASSURANCES	62922
		Lot 4 : protection juridique	Non retenue	
		Lot 5 : protection agents et élus	SMACL	79031
11-2010	Prestations	Etudes sur ISDND Poyet		
		Lot 1 : dossier autorisation affouillement de sol	POYRI	42600
		Lot 2 : Dossier information installation centrale électrique valorisation Biogaz	SAFEGE	63404
		Lot 3 : Cartographie émissions de biogaz	SERAPIS	42600
		Lot 4 : Faisabilité acheminement lixiviats STEP Ambert	CPGF-HORIZON	38300
		Lot 5 : cartographie des entrées eaux parasitaires	CPGF-HORIZON	38300
<90 k€	Type de marché	Objet	Attributaire	Code postal.

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

	<b>Fournitures</b>	<b>fourniture de contenants de collecte</b>		
		<b>Lot 1- colonnes à verre</b>	<b>CITEC ENVIRONNEMENT</b>	<b>69800</b>
		<b>Lot 2-boîtes à piles</b>	<b>PLASTIC OMNIUN</b>	<b>69342</b>
<b>22-2010</b>	<b>Prestations</b>	<b>Collecte et traitement des déchets ménagers spéciaux et déchets d'activité de soins à risques infectueux.</b>	<b>CHIMIREC</b>	<b>48000</b>
<b>15-2010</b>	<b>Travaux</b>	<b>Enrobé déchèterie CUNLHAT</b>	<b>EUROVIA</b>	<b>63600</b>
<b>16-2010</b>	<b>Travaux</b>	<b>Enrobé déchèterie VIVEROLS</b>	<b>EUROVIA</b>	<b>63600</b>
<b>17-2010</b>	<b>Prestations et fournitures</b>	<b>Prestations de téléphonie fixe – remplacement autocommutateur et communications</b>	<b>ORANGE – France TELECOM</b>	<b>63300</b>
<b>18-2010</b>	<b>Prestations</b>	<b>Vidange des assainissements individuels</b>	<b>SARL ASSAINISSEMENT CURAGE DU FOREZ</b>	<b>48680</b>
<b>19-2010</b>	<b>Prestations</b>	<b>Coordination SPS</b>	<b>ALPES CONTROLES</b>	<b>63600</b>
<b>20-2010</b>	<b>Travaux</b>	<b>Maçonnerie Dalle béton ISDND</b>	<b>SEPTIER</b>	<b>63600</b>
<b>24-2010</b>	<b>Fournitures et prestations</b>	<b>Acquisition et entretien photocopieurs</b>	<b>DESK SUD</b>	<b>63800</b>
	<b>Prestations</b>	<b>Prestations d'architecture dépôt de permis de construire</b>	<b>Cabinet FAGET</b>	<b>63600</b>
<b>Montant HT &lt; 193K€</b>	<b>Type de marché</b>	<b>Objet</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Code postal.</b>
<b>05-2010</b>	<b>Fournitures</b>	<b>Fourniture de pièces détachées pour véhicules PL et VL</b>		
		<b>Lot 1- éclairage et divers</b>	<b>SANSAC</b>	<b>63600</b>
		<b>Lot 2- pièce bennes</b>	<b>FAUN</b>	<b>07502</b>
		<b>Lot 3- GLACES</b>	<b>infructueux</b>	
		<b>Lot 4 lubrifiants</b>	<b>FAURIE</b>	<b>63172</b>
		<b>Lot 5 : chaînes à neige</b>	<b>ONSPOT</b>	<b>57645</b>
		<b>Lots 6-7- pneumatiques V</b>	<b>ARCIS PNEUS</b>	<b>63600</b>
<b>06-2010</b>	<b>Prestations</b>	<b>Analyses des rejets de l'ISDND du POYET</b>		
		<b>Lot 1 : Lixiviats, eaux ruissellement et souterraines</b>	<b>IPL</b>	<b>33000</b>
		<b>Lot 2 : Analyses des BIOGAZ</b>	<b>BEC Frères</b>	<b>34680</b>
		<b>Lot 3 : concentration d'amiante</b>	<b>APAVE</b>	<b>69811</b>
		<b>Lot 4 : Mesures sonores</b>	<b>APAVE</b>	<b>69811</b>
		<b>Lot 5 : commentaires 21 substances dangereuses</b>	<b>APAVE</b>	<b>69811</b>
	<b>Travaux</b>	<b>Terrassement CSDU du Poyet</b>		
		<b>Lot 1 : terrassement</b>	<b>DAUPHIN TP</b>	<b>63990</b>
		<b>Lot 2 : étanchéité</b>	<b>SADE</b>	<b>63300</b>
<b>Supérieur à 193K€</b>				
<b>02-2010</b>	<b>Fournitures</b>	<b>Bennes à ordures ménagères</b>		
		<b>Lot chassis</b>	<b>SEVI 63</b>	<b>63172</b>
		<b>Lot bennes</b>	<b>FAUN</b>	<b>07502</b>
<b>21-2010</b>	<b>Fournitures</b>	<b>Carburants</b>	<b>ASTIER IMBERT</b>	<b>63600</b>

\* « Le pouvoir adjudicateur publie chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie. ».